

Formation dessinateurs / projeteurs fibre optique réseaux FTTH.

Public visé : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

Pré-requis : Maîtrise du français, niveau 3 technique,

(BAC+2 bonne utilisation de l'outil informatique et connaissance du tableur type Excel, aucune compétence dans les réseaux est nécessaire)

Durée : 410 heures en centre de formation

Contenu

Matière	Durée en heures
<p>POSITIONNEMENT PEDAGOGIQUE</p> <p>Faire le point sur les compétences de chaque stagiaire, élaborer et formaliser le plan de formation de chacun</p>	7H
<p>COMPETENCES EN FRANCAIS</p> <p>Communiquer et rédiger en milieu professionnel</p> <p>Communiquer en milieu professionnel Rédiger des écrits professionnels</p>	21H
<p>LA METHODOLOGIE DES DEPLOIEMENTS DE RESEAUX DE COMMUNICATION</p> <p>Maîtriser la mission et l'organisation d'un bureau d'études de réseaux de télécommunications ainsi que le vocabulaire employé</p> <p>Respecter le process d'une étude Comprendre la gestion de projets Identifier les documents nécessaires à la conception du dossier technique et du dossier de recettes Définir les éléments nécessaires pour le dossier des ouvrages exécutés</p>	28H
<p>L'INGENIERIE DES RESEAUX DE FIBRE OPTIQUE FTTH</p> <p>Selon le type de réseau à fibre optique, identifier la réglementation et les recommandations à respecter</p> <p>Identifier la composition et l'architecture des différents réseaux à fibre optique Définir la réglementation associée, les exigences clients Identifier les infrastructures aériennes et souterraines et appliquer les recommandations associées</p>	35H

<p>DIMENSIONNEMENT D'UN RESEAU A FIBRE OPTIQUE</p> <p>Dimensionner un réseau à fibre optique selon le cahier des charges du donneur d'ordres</p> <p>Identifier les règles d'ingénierie d'un réseau à fibre optique et toutes les règles de dimensionnement Intégrer ces règles au dimensionnement Réaliser des dimensionnements du central à l'abonné en fonction de la zone</p>	42H
<p>LE RELEVÉ DE TERRAIN : PIQUETAGE</p> <p>Valider les données d'entrée (relevés de terrain) nécessaires à la conception d'un réseau</p> <p>Identifier les données d'entrée nécessaires aux relevés Identifier les différents relevés nécessaires et leurs compositions Pour une zone à étudier et pour des infrastructures aériennes et souterraines Établir un dossier de relevé conforme</p>	28H
<p>LES FICHIERS RELATIFS A L'OFFRE GCBLO</p> <p>Etablir des fichiers conformes à l'utilisation des infrastructures Orange</p> <p>Appliquer les règles d'ingénierie du génie civil Orange Identifier les données indiquées sur une fiche d'occupation des alvéoles (chambres de télécommunications) Établir conformément les fichiers Orange avec les données d'entrée</p> <p>Utiliser les fonctions sur les objets Gérer des calques</p>	21H
<p>UTILISATION AUTOCAD</p> <p>Utiliser un logiciel 2D tel qu'AUTOCAD dans les réseaux FTTH</p> <p>Créer des textes Coter des plans Imprimer et publier des plans</p>	14H
<p>LES PLANS FTTH au format informatique)</p> <p>Réaliser des plans FTTH avec implantation des éléments réseaux infrastructure et câblages sur une zone donnée</p> <p>Importer informatiquement une zone à aménager Utiliser les outils pour créer les différents éléments Câbler l'ensemble de la zone</p>	21H
<p>Commandes d'accès Orange et d'utilisation des infrastructures existantes</p> <p>Réaliser informatiquement des commandes d'accès Orange Établir et saisir informatiquement les fichiers liés à l'offre GCBLO</p>	42H

<p>Concevoir des zones à fibre optique en utilisant des SIG (système d'informations géographiques)</p> <p>Identifier un logiciel SIG d'un logiciel métier Appliquer le process de réalisation d'une zone FTTH S'adapter à l'utilisation de Grace FHD</p>	56H
<p>Appliquer la réglementation et les règles de sécurité liées à un réseau de télécommunication</p> <p>Réglementation DT/DICT Procédures et réglementations liées aux mairies, PLU, syndicat de copropriétés Pouvoir appliquer en cas de nécessité les règles pour une visite de chantier (EPI notamment)</p>	14H
<p>ETUDE COMPLETE</p> <p>Etre capable de réaliser d'études compètes de réseaux à fibres optiques</p> <p>Identifier les données d'entrée relatives à la zone à étudier Choisir les éléments constituant le réseau à créer Faire les demandes relatives à l'utilisation d'infrastructure existante</p>	49H
<p>Techniques de la recherche d'emploi</p> <p>Préparer sa recherche d'emploi</p> <p>Outils pour écrits et CV Simulation d'entretien téléphonique et en présentiel Adaptation aux réalités/contraintes/cadre du métier Inscription sur la plateforme Concevoir CV et écrits pro Définir qualités/défauts Se préparer à un entretien</p>	28H
<p>Citoyenneté - Laïcité</p> <p>Valeurs de la République</p> <p>Comprendre les codes de conduite, les usages de son Environnement socio-professionnel, Repérer les structures sociales, politiques, Connaître les règles applicables au monde du travail Acquérir un comportement éco - responsable</p>	4H
TOTAL (= durée en centre de formation)	410H

Objectifs

- Maîtriser offre GCBLO / OPGC
- Concevoir et réaliser des plans d'un réseau FTTH en fonction d'une ingénierie donnée.
- Réaliser une étude FTTH



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Salle équipée de PCs, d'un vidéoprojecteur, de connexions internet
- Support ppt, photos, vidéos
- Exercices concrets basés sur des cas réels
- Etudes physiques de poteaux
- 1 PC/personne équipés du pack Office, des logiciels Autocad, QGIS

Suite à une première partie, utilisant des méthodes affirmatives / interrogatives, notamment pour l'acquisition des connaissances liées au domaine des réseaux FTTH, le formateur adoptera ensuite une méthode démonstrative puis active afin de s'assurer du transfert du savoir-faire et de la capacité du participant à s'adapter aux différents cas possibles. La formation est à 80% pratique.

Suivi et évaluation :

- Suivi continu
- Modalités d'évaluation : QCM, exercices validant l'acquisition des compétences pour les différents outils de la formation, pour les différents modules, validation finale via un + réalisation d'une étude FTTH individuellement.
- Une attestation de fin de formation récapitulant l'ensemble des évaluations est remis aux différents stagiaires

Documentations remises :

- Les supports sont remis au format informatique, de la documentation technique FTTH

Formateur :

La formation sera réalisée un formateur/consultant, ancien dessinateur / projeteur dans le domaine des réseaux d'accès (et notamment le FTTH) pendant plus de 10 ans.

Conditions générales de vente du 30 septembre 2016

Généralités

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par la société EXPERIDE.

Documents contractuels

EXPERIDE fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à EXPERIDE un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

Objet

Les conditions générales de vente de la société EXPERIDE, s'appliquent à l'ensemble des produits et prestations proposées par EXPERIDE. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Inscriptions

Toute inscription ne prend effet qu'à réception d'une commande ou de la convention signée revêtue du cachet de la société. Elle sera libellée au nom d'EXPERIDE – 32 rue de l'Avenir 69740 GENAS, FRANCE. Les propositions de formation interentreprises s'entendent toujours sous réserve de la confirmation écrite par EXPERIDE. Dans le cas de la prise en charge par un OPCA, il incombe au client de demander à l'OPCA compétent de procéder à l'inscription qui sera formalisée par un contrat de prestation entre EXPERIDE et l'OPCA. Le client doit s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au client. Si EXPERIDE n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

A l'issue de toute formation, une attestation individuelle de formation pour chaque participant sera adressée au client par courrier.

Convocation

Dans le cas où la formation à lieu dans les locaux du client, chaque participant sera informé par les soins de ce dernier des détails pratiques de la formation, date, lieu, horaires, accès....

Refus d'inscriptions

EXPERIDE se réserve le droit de refuser d'honorer une commande à un client qui n'aurait pas procédé au paiement de la commande dans les délais contractuels ou lors d'une précédente commande et ce sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelle que raison que ce soit.

Offre, Tarif, commande, accès au service :

Les offres EXPERIDE s'effectuent uniquement par fax, Email ou courrier. Dans tous les cas nos offres sont écrites. Elles sont valables pour une durée de 30 jours, sauf convention contraire ou offre exceptionnelle. Tous les prix mentionnés s'entendent hors TVA, et sont à majorer du taux applicable en vigueur à la date de la facturation.

Le règlement de toute prestation doit se faire au plus tard 8 jours avant ladite prestation, sauf convention contraire ou offre exceptionnelle.

Une prestation ou une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception d'une commande signée et revêtue du cachet du client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'EXPERIDE. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. EXPERIDE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à EXPERIDE. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à EXPERIDE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par EXPERIDE au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à EXPERIDE au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, EXPERIDE se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de EXPERIDE.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Cas des formations :

Dans le cas de formation organisée dans les locaux d'EXPERIDE, chaque participant sera informé par e-mail ou par courrier des détails pratiques. Dans le cas où cette convocation ne serait pas remise, EXPERIDE ne peut être tenu responsable de la non réception de cette dernière quels qu'en soient les ou le destinataire. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Modification, annulation et report

Toute annulation de commande doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de 8 jours ouvrables avant le début de la prestation ne donnera lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant dans les 8 jours précédant le début de la prestation donne lieu à la facturation au client de 100% du coût de la totalité de la commande - une demande de changement de date de prestation est traitée comme une annulation. Dans le cas des formations, en cas d'absence de stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité. EXPERIDE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une prestation pour tout cas de force majeure et dans le cas des

formations, en raison d'un nombre insuffisant de participants. Les participants ou l'entreprise seront avertis dans les meilleurs délais.

Conditions de règlement

Sauf indications contraires écrites les conditions de paiements suivantes seront retenues :

Païement à la commande

Si le client souhaite faire financer cette formation par son organisme collecteur de fonds, il lui appartient d'effectuer les démarches nécessaires auprès de ce dernier.

EXPERIDE : N° d'enregistrement pour la formation : 82691031869

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 5% des sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers, de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par EXPERIDE pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de EXPERIDE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à EXPERIDE au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, EXPERIDE offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, programmée par EXPERIDE dans le cas d'une formation interentreprises, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

Modification, annulation et report

Toute annulation de commande doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de 8 jours ouvrables avant le début de la prestation ne donnera lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant dans les 8 jours précédant le début de la prestation donne lieu à la facturation au client de 100% du coût de la totalité de la commande - une demande de changement de date de prestation est traitée comme une annulation. Dans le cas des formations, en cas d'absence de stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité. EXPERIDE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une prestation pour tout cas de force majeure et dans le cas des formations, en raison d'un nombre insuffisant de participants. Les participants ou l'entreprise seront avertis dans les meilleurs délais.

Assiduité

La participation à la totalité des cours organisés par le Prestataire dans le cadre de ses formations est obligatoire.

L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat lié à la formation suivie.

Toute absence à un cours doit être exceptionnelle et nécessitera un justificatif écrit.

Cependant, le manque d'assiduité du stagiaire, soit du fait du Client, soit du fait de ses préposés, sauf cas de force majeure, entraînera de plein droit la facturation au Client par le Prestataire

d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 50 % du prix de formation (au prorata journalier).

Cette indemnité ne peut être imputée par l'employeur au titre de son obligation définie par l'article L.6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA. De plus, le stagiaire devra procéder au rattrapage des modules manqués qui seront facturés de plein droit au Client.

Responsabilité

EXPERIDE s'engage à réaliser les prestations avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. Lors des formations, EXPERIDE n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client.

Confidentialité et communication

EXPERIDE, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par EXPERIDE au Client.

EXPERIDE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par EXPERIDE comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise EXPERIDE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, EXPERIDE est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

EXPERIDE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à EXPERIDE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EXPERIDE.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et EXPERIDE à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Attribution de juridiction

Le présent accord est régi par le droit français. Tout litige qui en résulterait sera de la compétence exclusive des tribunaux du lieu du siège social de la société EXPERIDE.

Lu et approuvé le, :

